

—

DEC220837DR13

Décision portant fin de fonction de Mme Evelyne MONTELS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR5815 intitulée Dynamiques du Droit.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC212869DR13 en date du 17 / 08 / 2021 nommant Mme Evelyne MONTELS, aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 01/ 01 / 2021 ;

Vu la fermeture de l'unité UMR5815 intitulée Dynamiques du droit à compter du 31/12/2021.

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Evelyne MONTELS, au sein de l'unité UMR5815 intitulée Dynamiques du Droit, à compter du 01 / 01/ 2022.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 09/02/2022

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



